

COMMUNIQUE DE PRESSE

Interdiction des Néonicotinoïdes :

Tsunami pour la filière betterave sucre française

avec de très graves conséquences économiques pour les agriculteurs et l'industrie sucrière

Ce vendredi 27 avril, le comité permanent (SCOPAFF) a adopté les propositions de la Commission européenne d'interdire l'usage des trois substances (imidaclopride, thiaméthoxame et clothianidine) de la famille des néonicotinoïdes pour tous les usages extérieurs, donc également en enrobage de semences pour les betteraves.

C'est un coup très dur pour les producteurs de betteraves sucrières et pour la pérennité du secteur sucrier français et européen en général. Cette décision, absolument non fondée sur la science, est hautement regrettable alors que notre filière a demandé une dérogation étayée par de solides arguments scientifiques.

L'EFSA a récemment estimé qu'il n'existait pas de risque pour les pollinisateurs au travers de l'utilisation de néonicotinoïdes sur la culture de la betterave. En effet la betterave ne produit ni fleur ni pollen. Et l'ANSES confirme qu'il n'existe pas d'alternatives pour lutter contre les pucerons vecteurs de la jaunisse. Ainsi, une majorité d'Etats membres a largement ignoré ces deux rapports en votant l'interdiction totale pour les usages extérieurs.

Cette décision a un impact catastrophique pour la culture de la betterave. Avec cette interdiction toutes les régions françaises risquent d'être touchées par la jaunisse virale, avec des pertes potentielles de rendement estimées à 12 % au niveau national, et pouvant aller jusqu'à 50 % dans certaines zones de climat océanique. Cela est sans compter la fragilisation du tissu industriel et des emplois en zones rurales.

Comble de cette décision, il n'existe actuellement aucune alternative durable plus respectueuse pour l'environnement pour les producteurs de betteraves français. On trahit donc là un engagement du Président de la République de ne pas mettre les agriculteurs dans des impasses techniques.

A peine sorti des quotas et face à des marchés du sucre au plus bas, cette décision vient aujourd'hui fragiliser la filière betterave sucre. Face à un marché du sucre européen plus ouvert, les seuls vrais gagnants de ce vote seront les producteurs de sucre des pays tiers, qui bénéficient de normes environnementales et sociales beaucoup plus souples.

L'interprofession Betterave-Sucre en appelle à la Responsabilité des autorités françaises à accorder une dérogation pour l'utilisation des néonicotinoïdes en enrobage de semences de betteraves. Parallèlement, la filière s'est engagée dans la recherche de solutions alternatives et poursuivra dans cette voie. Mais cela nécessite du temps.

« Malgré les très nombreuses mises en garde sur le sujet, la filière betterave sucre a été poliment écoutée mais pas entendue. Voilà le résultat aujourd'hui d'un combat qui s'oriente résolument vers la passion et ne se base plus du tout sur la raison. Mesdames et Messieurs les politiques, comment sort on de cette impasse aujourd'hui sachant qu'il n'y a à ce jour aucune solution alternative existante ? » déclare l'interprofession.

Contact presse : Carine Abecassis - cabecassis@cgb-france.fr – 06.27.05.23.80